



RAPPORT DU MAIRE

ANNÉE 2014

MONSIEUR YVES DETROZ, MAIRE-SUPPLÉANT
MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Municipalité de la Trinité-des-Monts, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de la Trinité-des-Monts au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la municipalité inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 23 et 25, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Pierre Dumas, Cabinet d'audit
Pierre Dumas, Cpa auditeur, cga
125 rue de l'Évêché-ouest, bur #101
Rimouski, G5L 4H4

DATE _____

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

		Budget 2013		Réalisations 2013		Total	Réalisations 2012
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1					204 498	194 607
Compensations tenant lieu de taxes	2					51 739	51 797
Quotes-parts	3						
Transferts	4					364 541	558 675
Services rendus	5					149 690	153 367
Imposition de droits	6					1 127	1 186
Amendes et pénalités	7						
Intérêts	8					8 033	18 596
Autres revenus	9						16 732
	10					779 628	994 960
Investissement							
Taxes	11						
Quotes-parts	12						
Transferts	13					114 747	
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	14						
Autres	15						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	16						
	17					114 747	
	18					894 375	994 960
Charges							
Administration générale	19					155 832	132 485
Sécurité publique	20					39 676	54 040
Transport	21					462 713	354 512
Hygiène du milieu	22					73 521	76 198
Santé et bien-être	23						
Aménagement, urbanisme et développement	24					12 896	28 592
Loisirs et culture	25					28 938	34 542
Réseau d'électricité	26						
Frais de financement	27					25 073	34 367
Amortissement des immobilisations	28						
	29					798 649	714 735
Excédent (déficit) de l'exercice	30					95 726	280 224

PRÉSENTATION

Le conseil municipal présentera dans quelques semaines le budget de la prochaine année. Comme maire suppléant de la paroisse de La Trinité-des-Monts, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport du maire tel qu'exigé par l'article 955 du Code municipal du Québec.

Vous trouverez dans le présent rapport portant sur la situation financière de la municipalité de la Trinité-des-Monts les points suivants :

- Le rapport des vérificateurs concernant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013.
- Une rétrospective de l'année en cours.
- La rémunération des élus.
- La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2014

Cette année, la municipalité a fait l'acquisition d'un camion Ford F250 2008 au coût de 14 000\$ taxes comprises. Aucun financement n'a été demandé. Ce véhicule servira de camionnette de service. Nous l'avons muni d'une boîte à sel au coût de 4 500\$. Nous avons de plus acheté une boîte à sable d'hiver pour le camion Inter paystar 2003 au coût de 16 700\$. Nous avons dû faire réparer le moteur du camion Volvo par l'As du camion 2000.

Dans la même veine, la MRC a effectué les tests nécessaires sur le camion de pompiers et il s'est avéré qu'il ne respecte plus certaines normes au niveau de la pompe. On a dû retirer la plaque ULC. Le camion n'est dorénavant qu'un camion-citerne. Une étude est en cours à la MRC Rimouski-Neigette, pour un projet de régionalisation des municipalités du secteur sud, afin d'amoindrir les coûts reliés à des achats éventuels de camions de pompiers neufs. De plus, monsieur Frédéric Dubé, chef pompier, a remis sa démission en juillet dernier. C'est monsieur Paul-Émile Lévesque de Saint-Marcellin, qui le remplace pour le moment, jusqu'à l'embauche d'un nouveau chef pompier. Deux candidats ont entamé la première série de cours en vue de devenir pompier à temps partiel.

Cet été nous avons repris les travaux du ponceau de la Centrale Sud, suite à un affaissement à la fonte des neiges, au coût de 34 906.09\$. Une demande a été faite à la Sécurité publique du Québec. Nous attendons encore la réponse si nous sommes éligibles à une compensation monétaire. Nous avons demandé une subvention pour l'amélioration du réseau routier pour le chemin du Pont-Rouge.

Cet automne, la municipalité a constaté un affaissement majeur du couvercle du point d'eau central. Après le constat, la municipalité a dû entreprendre la réparation. C'est l'entrepreneur Construction JC Lepage Ltée, qui effectue présentement les travaux requis afin de remédier à la réparation du point d'eau existant et à l'installation d'un réservoir de 10 000 gallons. La municipalité, dans les années passées, avait détecté un problème de sécurité à la petite bâtisse, mais ce que nous ne savions pas c'est l'ampleur du problème. La structure, ainsi que le tour, sont en cèdre et maintenus par des pièces de bois de 10' x10'. Avec le temps, le bois s'est détérioré. Le coût des travaux est de l'ordre de 21 800\$ pour remplacer le bois et sécuriser le point d'eau existant et de 42 200\$ pour l'installation et l'achat du réservoir d'eau de 10 000 gallons. Notons que le bois de remplacement est aux frais de la municipalité et devrait se chiffrer aux alentours de 10 000\$. Tous les frais seront remboursés par le 20 % de la TECQ, que nous pouvons utiliser pour autre chose que les travaux des eaux usées ou de voirie.

La municipalité a donné à contrat le service de cueillette des ordures ainsi que celui du recyclage. Comme nous l'avons mentionné le camion à ordures ne répond plus aux exigences mécaniques de la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec). Après l'analyse de

plusieurs scénarios, le moins coûteux est de donner par contrat le service de cueillette à une entreprise de Rimouski (Gaudreau environnement).

La municipalité avait décidé d'intervenir financièrement dans le projet du Garage Coop pour la somme de 30 000 \$. Deux des trois tranches ont déjà été versées jusqu'à maintenant.

La municipalité a finalisé toutes les demandes relatives au projet du Multifonctionnel. Une rencontre a eu lieu à l'Assemblée nationale à Québec en octobre dernier. Nous attendons sous peu des réponses que nous souhaitons positives. Advenant que tout soit accepté comme prévu, le début des travaux se fera en 2015.

Il y a eu élection en mars dernier, voici le conseil de ce moment jusqu'à la fin de novembre : Monsieur Charles Sirois, maire, M. Langis Proulx au siège 1, Mme Julie Lacroix-Danis au siège 3, M. Miguel Thibault au siège 2, Mme Sylvie Voyer au siège 4, M. Yves Detroz au siège 5 et M. Benoit Ladrie au siège 6. Monsieur Charles Sirois a remis sa démission au poste de maire le 20 novembre. Un nouveau processus d'élection sera enclenché en début 2015.

PROJETS EN VOIE DE RÉALISATION

Au cours de l'année 2015, nous espérons mener à terme le projet du multifonctionnel. Nous poursuivons aussi celui des forêts de proximité.

Nous continuerons d'effectuer le plan d'action des travaux sur le site d'assainissement des eaux usées.

Nous désirons vérifier la possibilité d'une halte routière aux abords de la côte du Pont-Rouge.

Nous envisageons de remplacer le camion Volvo par l'achat d'un camion neuf d'ici 2016. Le coût de remplacement s'élèvera approximativement à 250 000\$.

Le projet de la route du grand Air est reporté en 2016.

Le projet du chemin St-Rémi avance très bien et nous pensons voir des marcheurs à partir du printemps 2015. Des rencontres auront lieu avec les promoteurs pour la question d'hébergement et de ravitaillement.

D'ici 2015, la municipalité devra se soumettre aux nouvelles normes du Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs afin de respecter les nouvelles exigences de rejet en phosphore pour la station d'épuration (marais artificiel). Une entente a été signée avec la SADC et la somme sera répartie comme suit; 2 000\$ en juin 2015, 4 000\$ pour 2016 et 2 000\$ pour 2017. En se regroupant avec d'autres municipalités nous économisons plus de 5 000\$.

Le dépôt de la réforme cadastrale, qui accuse un peu de retard, se fera au printemps 2015.

Nous verrons également à construire un entrepôt à sable/sel adéquat pour nos besoins.

Nous désirons vérifier la possibilité d'avoir une subvention pour la rénovation de la cuisine et des salles de bains au local des loisirs ainsi que celles annexées au gymnase.

La municipalité regarde l'éventualité de faire l'achat de l'église et du lot à bois. C'est présentement la firme d'Architectes Goulet et Lebel qui est mandatée pour faire l'évaluation de l'église.

RÉMUNÉRATIONS D'ÉLUS (ES)

En ce qui a trait à la rémunération des élus, la loi régissant le traitement des élus vient en préciser les balises. Ainsi, chaque conseiller reçoit un salaire de base de 107.12\$, alors qu'il est de 321.35\$ pour le maire. S'ajoute pour ce dernier une allocation non imposable de 160.67\$. Pour leur part, les membres du conseil bénéficient d'une allocation non imposable de 53.65\$. Le maire ou son représentant reçoit un montant de 332.29\$ par mois pour sa présence au conseil des maires. Toutes les autres représentations sur les comités sont bénévoles.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000\$

Comme le prévoit l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$.

MRC Rimouski-Neigette	38 492\$
Pétrole BSL S.E.C.	47 733\$
Hydro-Québec	28 899\$
Construction JC Lepage Ltée	42 200\$

CONCLUSION

Nous prévoyons que l'exercice financier 2014 devrait se terminer selon le budget prévu. Par contre, en raison de deux dépenses non prévues au budget pour les camions, nous avons dû transférer une somme de 35 000\$ du surplus accumulé (réparation du moteur du Volvo et l'achat d'une boîte à sel neuve pour l'Inter paystar).

La municipalité travaille constamment à améliorer les services offerts à la population. Elle demeure ouverte à vos suggestions visant le développement de notre milieu.

En terminant, je désire souligner l'excellent travail des employés municipaux, des membres du conseil municipal, des pompiers ainsi que des bénévoles au cours de cette année.

Le Maire suppléant de la Municipalité de La Trinité-des-Monts,



Yves Detroz